



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE
SOCIAL DE LA M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE MARDI
29 MARS 2005, À 18 HEURES 30.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet
Madame Jocelyne Lecavalier, préfète suppléante
Monsieur Gilles Beaudet, conseiller
Monsieur Robert Beaudry, conseiller
Monsieur Raymond Billette, conseiller
Monsieur Pierre Bourbonnais, conseiller
Monsieur Guy Dubé, conseiller
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur Michel Gilbert, conseiller
Monsieur Yves Laganière, conseiller

Étaient absents :

Monsieur Marcel Bédard, conseiller
Monsieur Benoit DeGagné, conseiller

Monsieur Bernard Roy, secrétaire-trésorier de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, ainsi que monsieur Éric Labbé, de la firme Labbé et associés inc., assistaient également à la séance.

POINT 1. CONSTATATION DE L'ORDRE DU JOUR

Je, Bernard Roy, secrétaire-trésorier, certifie sous serment que, avis spécial a été signifié par écrit d'autre part à :

Monsieur le Préfet Gilles Plante, madame la Préfète suppléante Jocelyne Lecavalier ainsi que messieurs les conseillers Gilles Beaudet, Robert Beaudry, Marcel Bédard, Raymond Billette, Pierre Bourbonnais, Benoit DeGagné, Guy Dubé, Jacques Durand, Bernard Gagnon, Michel Gilbert et Yves Laganière.

En leur faisant parvenir à chacun d'eux à leur place d'affaire respective ou domicile respectif, selon le cas, en déposant une copie au bureau de poste de Beloeil, sous enveloppe recommandée, les frais de poste étant payés d'avance entre 16 heures et 17 heures, le 17 mars 2005.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 29^e jour du mois de mars de l'an deux mille cinq (2005).

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier
APPUYÉE PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05-03-065



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 3. SIÈGE SOCIAL DE LA M.R.C.

ATTENDU QU'une séance extraordinaire, portant uniquement sur le sujet de la relocalisation du siège social de la M.R.C., a été convoquée;

ATTENDU QUE le maire de la ville de Beloeil, monsieur Marcel Bédard, a demandé au préfet, par une lettre datée du 29 mars 2005, d'annuler la séance de façon à reporter le point relatif au siège social de la M.R.C. à la séance ordinaire du 7 avril 2005;

ATTENDU QUE les informations reçues par les membres du Conseil sont telles que certains ne se disent pas prêts à prendre une décision relative à la relocalisation du siège social de la M.R.C.

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Bernard Gagnon**

ET RÉSOLU QUE la décision relative à la relocalisation du siège social de la M.R.C. soit reportée à la séance ordinaire du 7 avril 2005.

REJETÉE MAJORITAIREMENT, messieurs Gilles Beudet, Bernard Gagnon et Michel Gilbert ayant voté en faveur de la résolution, tandis que madame Jocelyne Lecavalier ainsi que messieurs Robert Beaudry, Raymond Billette, Pierre Bourbonnais, Guy Dubé, Jacques Durand et Yves Laganière ont voté contre la proposition.

Suite aux échanges, la proposition suivante est déposée :

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu se dit favorable à la relocalisation du siège social de la M.R.C.;

ATTENDU QUE le Conseil a déjà établi qu'il voulait devenir propriétaire de son futur siège social;

ATTENDU QUE le Conseil a créé le Comité ad hoc du siège social de la M.R.C., dont le mandat était d'évaluer les diverses possibilités d'achat et de construction du siège social et de préparer un projet de montage financier;

ATTENDU QUE le Comité a procédé à la réalisation de son mandat et a déposé ses recommandations au Conseil

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette**

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu procède aux démarches nécessaires à la construction d'un nouveau siège social sur le terrain de la Commission scolaire, sis aux abords de la route 116 à McMasterville, dans la mesure où la M.R.C. en vient à une entente avec la Commission scolaire des Patriotes quant à la disponibilité du terrain dans les plus brefs délais.

QU'à défaut d'une entente avec la Commission scolaire des Patriotes, la M.R.C. procède aux démarches nécessaires à la construction d'un nouveau siège social sur un autre terrain situé au Sud du périmètre d'urbanisation à McMasterville et adjacent à la route 116.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT, madame Jocelyne Lecavalier ainsi que messieurs Gilles Beudet, Robert Beaudry, Raymond Billette, Pierre Bourbonnais, Guy Dubé, Jacques Durand et Yves Laganière ayant voté en faveur de la proposition tandis que messieurs Bernard Gagnon et Michel Gilbert ont voté contre.

05-03-066

05-03-067



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

Monsieur Gilles Beaudet quitte la réunion, il est 20 heures 20.

Suite à l'adoption de cette résolution, la proposition suivante est déposée :

05-03-068

ATTENDU QUE des démarches de négociation, en vue de rendre le terrain de la Commission scolaire des Patriotes disponible, doivent être complétées par la M.R.C. dans les plus brefs délais;

ATTENDU QUE le Comité ad hoc du siège social de la M.R.C. a participé intimement aux réflexions et à l'évaluation des possibilités de relocalisation du siège social;

ATTENDU QUE les membres du Conseil sont d'avis qu'il est opportun que le président du Comité ad hoc du siège social participe aux démarches qui devront être complétées auprès de la Commission scolaire des Patriotes

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé

ET RÉSOLU QUE le président du Comité ad hoc du siège social de la M.R.C., monsieur Jacques Durand, soit mandaté pour participer aux démarches auprès de la Commission scolaire des Patriotes, de concert avec le préfet et le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Yves Laganière quitte la réunion, il est 20 heures 30.

Suite à l'adoption de cette résolution, la proposition suivante est déposée :

05-03-069

ATTENDU QUE le Comité ad hoc sur le siège social de la M.R.C. a recommandé au Conseil de mandater monsieur Éric Labbé, de la firme Labbé et associés inc., pour procéder à la préparation des plans préliminaires pour le nouveau siège social;

ATTENDU QUE monsieur Éric Labbé a préparé une soumission relative à ses honoraires pour la production des plans préliminaires;

ATTENDU QUE la soumission produite par monsieur Labbé est au montant de 10 995 \$, taxes exclues

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE monsieur Éric Labbé, de la firme Labbé et associés inc., soit et est mandaté pour produire les plans préliminaires relatifs à la construction du siège social de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

REJETÉE MAJORITAIREMENT, madame Jocelyne Lecavalier ainsi que messieurs Robert Beaudry, Guy Dubé et Jacques Durand ayant voté en faveur de la proposition tandis que messieurs Raymond Billette, Pierre Bourbonnais, Bernard Gagnon et Michel Gilbert ont voté contre.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 4. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 5. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Gilbert

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 heures 45.

Bernard Roy
secrétaire-trésorier

Gilles Plante
préfet

05-03-070